

Réf. 132.01/1

Réorganisation du Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg

Fribourg, le 20.04.2016 – AIDE SOCIALE : Le 8 mars 2016, le Service de l'aide sociale de la Ville de Fribourg a basculé vers une nouvelle organisation. Celle-ci permettra d'améliorer le fonctionnement du Service et de mieux répondre aux évolutions et enjeux du domaine de l'aide sociale. Alors que la qualité des prestations offertes sera améliorée, l'investissement financier consenti sera minime.

De 2008 à 2014, la masse de travail du Service de l'aide sociale (SASV) a légèrement augmenté, tandis que les mesures d'insertion sociale ont doublé. D'importants changements sont par ailleurs à anticiper dans le domaine, avec notamment la révision de la loi cantonale sur l'aide sociale. Les attentes envers les services sociaux risquent également de se développer. Par ailleurs, il s'agit de se préparer à une probable hausse des demandes d'aide sociale dans les années à venir, du fait que les assurances sociales deviennent de plus en plus restrictives et au vu de l'augmentation de la démographie en ville de Fribourg. Tout ceci exercera une influence directe sur le Service concerné.

Un nouveau modèle d'organisation

Le fait de disposer d'un Service mieux organisé et plus efficace permettra d'intégrer plus facilement ces évolutions futures et d'apporter aux bénéficiaires des prestations plus efficaces. Ainsi, en 2014, le SASV a lancé une réflexion sur les mesures à entreprendre pour faire face à l'augmentation de la charge de travail et pour mieux gérer la complexité croissante des dossiers. Un mandat a été confié à un partenaire externe, qui a réalisé un audit de manière participative, en incluant les collaborateurs du Service.

Après analyse de différents modèles organisationnels, le choix s'est porté sur le modèle "accueil et orientation AO" et "suivi et insertion". Ce système permet de répondre aux lacunes actuelles, tout en ayant un impact limité sur le personnel et l'organigramme. Les demandes d'aide sociale sont traitées d'abord par le secteur AO, qui conseille les personnes et les dirige si nécessaire vers d'autres institutions compétentes; en cas d'aide financière, ce secteur examine en détail la situation personnelle et financière du demandeur, afin d'établir le budget social dans le respect des conditions légales. Dans un deuxième temps, le bénéficiaire de l'aide est pris en charge par le secteur SI, chargé de l'insertion socioprofessionnelle et du suivi de la situation jusqu'au retour à l'autonomie.

Pour déployer ce modèle, il a fallu répartir les assistants sociaux dans les deux secteurs en question ainsi que réaffecter la dotation en personnel pour engager un chef de secteur, un juriste et un collaborateur administratif. Certains rôles et responsabilités ont également été redistribués entre les collaborateurs en place. De manière générale, ces derniers auront davantage de responsabilités dans le traitement des dossiers et leurs conditions de travail seront améliorées.

Contact :

Antoinette de Weck, Vice-syndique, Directrice du Service de l'aide sociale, au 026 351 76 00
Stéphane Blanc, Chef du Service de l'aide sociale, au 026 351 76 01